



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.430/Add.1
19 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session
DEUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Président

1. A la 626ème séance, le Président a donné son avis sur la marche à suivre pour l'examen des projets de résolution se rapportant aux points 12 et 30 de l'ordre du jour. Compte tenu des observations et suggestions des membres de la Commission, le Président propose maintenant ce qui suit :

a) Emploi du temps

Une séance serait consacrée à chaque projet de résolution; si l'examen d'un projet de résolution ne pouvait pas être achevé au cours de la séance prévue à cet effet, il serait possible i) soit de renvoyer l'examen du projet à une séance ultérieure qui ne serait pas entièrement occupée par l'examen du projet de résolution prévu pour ladite séance, ii) soit de tenir une séance en supplément de celles qui sont prévues au calendrier ci-après (voir paragraphe 2 ci-dessus).

b) Groupement de résolutions

On a proposé d'examiner au cours de trois séances consécutives les projets de résolution A/C.2/L.429, L.436 et L.437. Les membres de la Commission seront libres de présenter leurs observations soit séparément pour chacun de ces projets, soit en une seule intervention pour les trois projets.

c) Amendements

Les propositions d'amendements devraient être déposées le plus tôt possible avant l'examen du projet de résolution auquel elles se rapportent; le Président demandera aux auteurs de présenter leurs amendements au début de chaque séance prévue pour l'examen d'un projet.

d) Vote

Le vote aura lieu après l'examen de chaque projet ou groupe de projets de résolution.

20

2. Compte tenu des diverses suggestions faites par les membres de la Commission, le Président propose le calendrier ci-après : 1/

Date	Nombre de séances	Projets de résolution ou points de l'ordre du jour
<u>Du 19 au 21 novembre</u>		
Jeudi 19	1	Présentation de projets de résolution
Vendredi 20) 1	A/C.2/L.440
) 1	L.429 (L.436, L.437)
Samedi 21	1	L.436 (L.429, L.437)
<u>Du 23 au 28 novembre</u>		
Lundi 23	1	L.437 (L.429, L.436)
Mardi 24	1	L.431
Mercredi 25	1	L.432
Jeudi 26	1	L.434
Vendredi 27	1	L.435
Samedi 28	1	L.438
<u>Du 30 novembre au</u> <u>2 décembre</u>		
Lundi 30 novembre) 1	L.439
) 1	L.441
Mardi 1er décembre) 1	L.442
) 1	Point 31 c)
Mercredi 2 décembre) 1	Point 32
) 1	"

1/ Si nécessaire, la Commission tiendrait des séances de nuit.